

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Objet :

TARIFS CANTINE, REPAS ADULTES
ALSH ALP Maternelle et Primaire

N° : D - 2025 - 04 - 09 - 11

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludvine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Agnès TOMASO, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS.

Absents : M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL et M. Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 2 Octobre 2023 par laquelle les tarifs de la Cantine, ALSH et ALP Maternelle et Primaire ont été fixés.

Il rappelle les tarifs de l'ALSH, ALP, Cantine scolaire et repas adulte (portage de repas à domicile) votés lors de cette séance :

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Maternelle et Primaire	Quotient Familial		
	0 € à 700 €	701 € à 1 200 €	1 201 € et +
½ j périscolaire	1.45	1.60	1.75
Mercredi après midi	2.95	3.20	3.45
½ j vacances	2.95	3.20	3.45
Cantine	3.90	4.15	4.40
Cantine sans repas (PAI)	1.10	1.35	1.60

Le tarif du repas adulte (portage) est fixé à 7.30 €.

Il indique qu'il y aurait lieu de rajouter le tarif d'un repas adulte consommé au sein de la cantine et propose de le fixer à 7.00 €.

Il est rappelé que :

Le Quotient Familial de chaque famille est fourni par les services de la CAF. A défaut, les tarifs du quotient familial le plus élevé seront appliqués.

Pour l'ALSH Primaire, un supplément de 5 € à la demi-journée ou de 7 € à la journée sera appliqué en cas d'activités particulières.

Les recettes de l'ALSH et Cantine Scolaire (en espèces ou chèques) seront encaissées au début de chaque mois (entre le 1^{er} et le 5 du mois) directement auprès du régisseur de recettes, responsable de l'Espace « La Cardonilha », par facturation sur la base de la pré-inscription de l'enfant. Les éventuels réajustements seront régularisés sur le mois suivant.

Les réajustements du mois de juin pourront être régularisés par l'émission d'un titre de recettes ou un remboursement le cas échéant.

Les repas adultes portés à domicile sont facturés mensuellement en encaissé par titre de recettes sur le budget communal.

Les repas adultes consommés au sein de la cantine seront encaissés par titre de recettes sur le budget annexe Enfance et Jeunesse.

Les inscriptions et encaissements en ligne sont ouvertes depuis Janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_011-DE

Pour l'ALSH Adolescents :

Une inscription annuelle obligatoire/jeune de 10 € est appliquée donnant droit à l'accès libre à la salle des jeunes. Pour les activités, la liste des tarifs appliqués est présentée sur l'annexe jointe.

Les recettes sont encaissées sur la régie de recettes du service jeunesse par facturation.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve, à l'unanimité des présents + 3 procurations, les propositions de Monsieur le Maire et le rajout du tarif repas adulte consommé au sein de la cantine au tarif de 7.00 €,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,



René COUSIN



Jean-François GUIBERT